

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTÉL
Séance du 28 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 19 heures et 5 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le-vingt-un septembre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte

HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie

RAULT Thérèse
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Absent excusé : HAMELIN Jean-Paul (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Christophe BA

Arrivée de Quentin VUILLAUME à 19h11

**2026-09-09 : ACQUISITION D'UNE VITRINE RÉFRIGÉRÉE ET D'UN PRÉSENTOIR À PAIN
POUR LA FUTURE BOULANGERIE
7.1 – DIVERS**

Pierrick LE MERCIER, adjoint, informe le Conseil municipal que les élus se sont rendus en visite sur la commune de Pleumeur-Bodou, à la suite d'un courriel informant que la commune se séparait de divers mobiliers, matériels et équipements.

Dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement de la future boulangerie communale, les élus ont porté leur choix sur une vitrine réfrigérée ainsi qu'un présentoir à pain, pour une valeur totale de 500.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à la majorité, 18 voix pour, une voix contre FRÉVILLE Jean-François :

- d'acquérir auprès de la commune de Pleumeur-Bodou une vitrine réfrigérée et un présentoir à pain, destinés à équiper la future boulangerie communale ;
- de fixer le montant de cette acquisition à 500,00 € (cinq cents euros) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à procéder au règlement de la dépense.

*Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD*



*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception*

*en Préfecture le 5 octobre 2026
et de la publication le 5 octobre 2026*

Le Maire, Michel RICHARD

